

Réorganisation de l'accueil aux urgences et à la maternité du CHIRC

L'épisode critique d'inondations qui frappe durement Redon et son territoire a mis hors service le Laboratoire d'Analyses Médicales qui assure le traitement des examens de biologie nécessaires aux prises en charge hospitalières.

Une réorganisation en urgence avec le concours du laboratoire du CHU de Rennes permet de maintenir l'ensemble de nos activités d'hospitalisations.

Cependant, le temps de trajet nécessaire impose des délais de rendus des analyses biologiques pouvant entraîner des retards de prise en charge préjudiciable aux patients. Ainsi, l'hôpital se réorganise pour garantir la sécurité des prises en charge.

Dans ce contexte, l'appel au 15 avant de se rendre aux urgences est rendu obligatoire à compter du jeudi 30 janvier jusqu'au jeudi 6 février 2025, 24h/24.

Cette mesure a pour objectif d'éviter les retards de prise en charge et donc les pertes de chance pour les patients requérant des examens biologiques en extrême urgence. Les trois SAMU (35, 56 et 44) se coordonnent et ont renforcé leurs moyens (terrestres et hélismur) pour assurer les transports sanitaires nécessaires.

L'appel préalable au 15 (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes) permet d'avoir une première réponse médicale immédiate et, si besoin, d'être bien orienté vers le bon professionnel de santé.

En appelant le 15, vous pourrez, selon l'analyse de vos besoins :

- Bénéficier de conseils médicaux au téléphone
- Être orienté vers une consultation ou téléconsultation
- Être orienté vers un médecin de garde.
- Être dirigé vers les urgences de l'hôpital ou de la clinique.
- Bénéficier de l'envoi d'une équipe médicale sur place.

L'appel au médecin traitant ou son remplaçant durant la journée reste le premier réflexe, ou de chercher un rendez-vous médical en téléconsultation. Le recours au 15 doit être justifié par des situations cliniques ne pouvant être prises en charge par les cabinets de ville.

Concernant la maternité, les accouchements sur site sont temporairement réorientés à compter du jeudi 30 janvier 2025. L'ensemble des autres activités de la maternité fonctionne normalement (échographies, suivis de grossesse et le post-partum, préparations à la naissance, consultations gynécologiques...).

Un accompagnement individuel est apporté à chaque parturiente dans le cadre d'un échange téléphonique avec l'équipe des sages-femmes visant à fournir toutes les réponses sur le suivi de leur grossesse, leur accouchement et leur suivi post-natal. Toutes les parturientes concernées pourront, selon leur choix, être orientées vers les maternités du département ou d'un territoire limitrophe.

Pour les activités opératoires, les situations sont examinées au cas par cas pour être éventuellement reprogrammées quand la situation aura repris un cours normal. Les interventions dont le report entraînerait une perte de chance pour le patient sont maintenues ou, si aucune alternative n'est possible, réorientées vers des établissements partenaires.

Les équipes hospitalières font preuve d'un remarquable esprit de réorganisation et de mobilisation pour maintenir la capacité de l'établissement à assumer sa mission de soins, sans rien sacrifier de la sécurité des prises en charge.

La mobilisation la plus active et transversale sur le territoire est coordonnée pour retrouver au plus vite un fonctionnement normal mais qui ne pourra pas intervenir au moins avant une semaine.

Une permanence téléphonique directe est mise en place par l'hôpital pour répondre à toutes questions :

02 99 71 71 71